

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

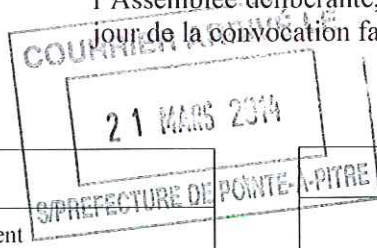
2<sup>ème</sup> séance de l'année 2014

Vendredi 7 mars 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.03.02/100

**Organisation de l'édition 2014  
du festival  
« IIOjazz – Carrefour des musiques  
créoles »**

L'An Deux Mil Quatorze, le vendredi 7 mars, à 9 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 24 février 2014.



Présents : 26		Excusé représenté : 0
M. Jacques BANGOU	Président	---
Mme Suzelle SEVILLE	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	
M. José GUIOLET	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	
Mme Maguy CELIGNY	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	
M. Fabert MICHELY	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	
M. Franck PETIT	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	
M. Dominique BIRAS	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	
Mme Josiane GATIBELZA	11 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	
M. Patrick LERUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	
M. Georges BREDENT	13 <sup>ème</sup> Vice-Président	
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire	
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire	
M. Max CELIGNY (Présent à partir de 10h32)	Délégué Communautaire	
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire	
Mme Laisely EDMOND PARAT	Déléguée Communautaire	
Mme Juliana FENGAROL	Déléguée Communautaire	
Mme Marie-Hélène JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire	
Mme Annie LOUIS-MARIE	Déléguée Communautaire	
Mme Renée George NABAJOITH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire	
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire	
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire	
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire	
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire	
Mme Kitty WALPO	Déléguée Communautaire	

Excusés non représentés : 4
<u>Vice-Président :</u> M. Eric JALTON (1 <sup>er</sup> Vice-Président)
<u>Délégué Communautaire :</u> M. Ary CHALUS M. Michel RINÇON (Présent jusqu'à 11h04) M. Patrick SELLIN (Présent jusqu'à 11h37)

Absents non excusés : 10
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Délégués communautaires :</u> M. Georges CIDEME M. Audry CORNANO M. Gérard DESTOUCHES M. Maurice LORQUIN Mme Alexandrine MOUEZA Mme Nathalie PELMONT Mme Betty SALBOT Mme Nadège THEOPHILE Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.03/18 du 15 avril 2013 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence n°10.12.09/118 en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

**Considérant** le rapport du Président ;

Il est maintenant acquis depuis la dernière édition, que le festival ÎLOJazz constitue pour les Guadeloupéens, un temps fort consacré au Jazz mais aussi aux musiques improvisées caribéennes, ce qui lui a permis d'évoluer comme un véritable moment incontournable de production et de diffusion du nouveau du Jazz en Guadeloupe.

En ce sens, le Festival international « ÎLOJazz - Carrefour des musiques créoles » contribue, à l'instar d'autres festivals de la Caraïbe, à montrer au public le plus large, différentes «*définitions vivantes*» du jazz en jouant un rôle structurant sur le devenir de cette musique et des artistes (notamment locaux) qui la valorisent.

Du reste, en Guadeloupe comme ailleurs, jamais le jazz n'a été aussi riche en créativité et en invention et son public est toujours plus nombreux.

Avec son approche particulière des musiques improvisées, c'est-à-dire en ne limitant pas la diffusion aux seules principales scènes (Sonis - Place de la Victoire), ÎLOJazz se veut aussi être un instrument de démocratisation des pratiques artistiques et culturelles en investissant, plusieurs quartiers de l'Agglomération (Square du Raizet, Milenis, Carénage, Lauricisque, Lacroix,...) afin d'aller au plus près de tous les publics, y compris les publics encore réticents soit pour des raisons sociales, économiques, géographiques, voire même chaque fois que cela est possible empêchés physiquement.

L'autre objectif d'ÎLOJazz, c'est de se donner pour ambition de mettre différentes esthétiques propres à la Caraïbe, en prise avec l'actualité de la scène jazz contemporaine, mais aussi de la mémoire du jazz (Cf. Hommage à Germain CÉCÉ en 2013).

Qu'il s'agisse de la Carte blanche donnée à un artiste local, de l'accueil d'artistes internationaux, des avant-scènes de Jazz Lari (une douzaine de formations orchestrales en 2013), du Kabaré Jazz, des actions autour de la lecture publique (type Liv' Ô Jazz dans chaque bibliothèque), des rencontres professionnelles (Espace régional du Raizet) ou de cinéma, si l'on peut considérer que l'édition 2013 doit devenir celle de référence, alors cette 6<sup>ème</sup> édition s'appuiera sur tous les éléments qui ont su conquérir à la fois les publics les plus divers, mais aussi les artistes professionnels, ceux ayant déjà une pratique artistique (master classes), au même titre que ceux s'en sont découvert une pour l'occasion (Liv' Ô Jazz, Rencontres, Class' Couliiss).

Lancé depuis la fin 2012 avec les festivals communautaires, l'axe de l'éco-responsabilité restera présent avec la proposition de mise en place de transports collectifs gratuits sur l'ensemble de l'agglomération et au départ des principales villes de Guadeloupe.

Comme pour le théâtre, cette 6<sup>ème</sup> édition intégrera cette année, des actions sur le territoire de Baie-Mahault.

Un budget de 650.000 € a été proposé lors de la réunion de la Commission Culture qui s'est tenue le 4 février 2014.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un budget d'un montant de **300 00€** doté par Cap Excellence pour l'organisation de l'édition 2014 du festival IIOjazz.

Les dates proposées sont du **lundi 8 au dimanche 14 décembre 2014** ; sous réserve que ces dates ne viennent pas se superposer à d'autres manifestations arrivant aux mêmes dates.

**Considérant** la volonté de maintenir dans une fréquence annuelle les deux importants festivals que sont « *Cap Excellence en Théâtre* » et « *IIOjazz – Carrefour des musiques créoles* » ;

**Considérant** l'intérêt de ces deux événements pour ce qui concerne le développement économique de l'agglomération ainsi que la dynamisation de son tissu urbain au bénéfice de ses habitants et de ses commerçants ;

Après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1** - D'approuver, dans le cadre de sa compétence développement économique, l'organisation de l'édition 2014 du festival « *IIOJazz – Carrefour des Musiques Créoles* » par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

**ARTICLE 2** - De retenir la période **lundi 8 au dimanche 14 décembre 2014** pour la tenue de ce festival.

**ARTICLE 3** - De mettre en place un Comité de pilotage animé par le Président de Cap Excellence et les Élus des villes de Pointe-À-Pitre et des Abymes en charge des Affaires culturelles et composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux Adjointes de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, des Directeurs Généraux des Services et des Directeurs de Cabinet des deux villes membres ainsi que des Cadres administratifs attachés aux Affaires culturelles.

**ARTICLE 4** - De fixer le montant prévisionnel de la manifestation à **trois cent trente mille euros (330 000,00 €)**.

**ARTICLE 5**- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2014.

**ARTICLE 6** - D'autoriser le Président de Cap Excellence d'engager la Communauté d'agglomération par la signature des contrats et conventions nécessaires à sa mise en œuvre.

**ARTICLE 7** - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 8**- Le Président, le Directeur Général, le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

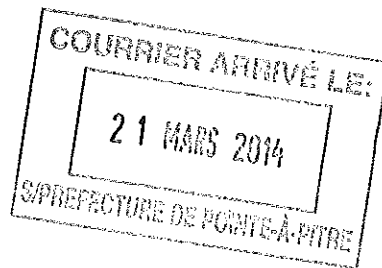
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 21 MARS 2014

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 21 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 24 MARS 2014